



AXE 10 - Assurer la sécurité de chacune et de chacun et prévenir les violences

Le droit à la sécurité de nos concitoyens n'est pas négociable. Et ce sujet ne doit souffrir d'aucune démagogie.

La sécurité c'est avant tout l'affaire de l'État et nous veillerons, dans un dialogue permanent avec le Gouvernement et ses représentants sur le terrain, à ce qu'il puisse répondre à ses responsabilités en matière de protection de chacune et de chacun.

Toutefois, dans le strict respect de ses compétences, le Conseil régional peut également agir. Le Printemps des Pays de la Loire propose alors un cap clair et cohérent : refaire de la **présence humaine dans les transports** une

priorité et adopter une véritable politique de **prévention et de protection** contre toutes formes de violences (harcèlement, radicalisation, violences faites aux femmes).

En poursuivant ces objectifs, sans angélisme ni démagogie, nous agissons pour faire des Pays de la Loire une région du bien vivre où chacun puisse se sentir en sécurité mais également où chacun soit en capacité de prévenir les violences ou d'accompagner les victimes.

Un pacte « sécurité et proximité » pour renforcer la présence humaine et lutter contre l'insécurité

- 1. Augmenter le nombre de contrôleurs et d'agents SNCF dans les TER et dans les gares.** Essentiels pour porter secours, pour rassurer, pour dissuader, nous augmenterons le nombre d'agents en consacrant 2 millions d'euros supplémentaires par an via la convention TER passée entre la Région et la SNCF. Cette présence supplémentaire permettra notamment d'augmenter les recettes en faisant diminuer la fraude.
- 2. Renforcer les effectifs de la police ferroviaire de la SNCF dans les TER.** Force de dissuasion et d'intervention, nous veillerons à ce que les agents de la police ferroviaire de la SNCF soient présents en priorité sur les trajets où le plus de d'incidents (violences, agressions, vols) sont constatés.
- 3. Financer l'achèvement de la sécurisation des lycées.** Nous terminerons les travaux et aménagements visant à sécuriser les lycées publics régionaux.

- 4. Améliorer les conditions de travail des agents de police municipale.** En lien direct avec les communes et intercommunalités, la Région participera au financement de travaux de rénovation des locaux des polices municipales.
- 5. Soutenir la formation des policiers municipaux.** La Région accompagnera le centre national de la fonction publique territoriale afin de garantir de bonnes conditions d'études et aux élèves fonctionnaires et de formation aux policiers en poste.

Agir pour la prévention et la protection contre les violences

- 6. Élaborer un plan de lutte contre le harcèlement scolaire.** Au travers de ce plan, nous soutiendrons les projets menés dans les établissements par des associations. Nous développerons la mise en place d'actions de sensibilisation et de prévention à destination des lycéens. Nous formerons les agents des lycées à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et contre le harcèlement scolaire.
- 7. Sensibiliser et former les élèves et les agents régionaux aux phénomènes de radicalisation.** Ces actions permettront de mieux reconnaître les comportements de radicalisation et surtout de donner des outils pour aider à faire face à ces situations particulièrement complexes.
- 8. Créer un observatoire des violences et des discriminations dans les lycées, en lien avec le rectorat.** En plus d'offrir un état des lieux régulier, cet observatoire permettra au Conseil régional, en partenariat avec les acteurs éducatifs du territoire, d'adapter en permanence sa politique de prévention.
- 9. Soutenir les structures d'accueil et d'information pour les femmes victimes de violences.** La Région apportera un soutien financier aux associations œuvrant contre les violences faites aux femmes et aux structures, telles que Citad'elles à Nantes, qui permettent d'orienter, d'aider les femmes dans leurs démarches et de les accueillir lorsqu'elles sont victimes ou menacées. Nous accompagnerons le développement de ce type de structures dans l'ensemble des départements.